

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
11 OCTOBRE 2022**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 13 septembre 2022
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Dépôt - Rapport SSI - Septembre 2022
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Dépôt - États des Revenus et des Dépenses - Septembre 2022
 - 6.2 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 30 septembre 2022
 - 6.3 Autorisation – Nomination maire suppléant
 - 6.4 Autorisation - Acquisition d'une solution de paiement Interac
 - 6.5 Autorisation - Création d'un poste d'assistant-greffier(ère)
 - 6.6 Autorisation - Modification par lettre d'entente de la lettre d'embauche de Monsieur Alexandre Poirier
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1 Règlement no.515 - Dépôt des certificats du responsable des procédures référendaires - Registre des personnes habiles à voter du 11 Octobre 2022
 - 7.2 Adoption - Règlement no.515 portant sur la modification du règlement de zonage no.452 de façon à retirer les usages lourds de la zone C-204
 - 7.3 Adoption - MRC2022 - Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, applicable par la Sûreté du Québec
 - 7.4 Avis de motion - Règlement no.521 concernant l'attribution et à l'affichage des numéros d'immeubles
 - 7.5 Adoption - Projet de règlement no.521 concernant l'attribution et à l'affichage des numéros d'immeubles
 - 7.6 Avis de motion - Règlement no.522 concernant le fauchage des terrains et autres nuisances
 - 7.7 Adoption – Projet de Règlement no.522 - Règlement concernant le fauchage des terrains et autres nuisances
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Dépôt - Rapport Urbanisme - Septembre 2022
- 9 TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 Dépôt - Rapport Travaux Publics - Septembre 2022
 - 9.2 Reddition - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 9.3 Autorisation - Création d'un poste de journalier aux Travaux Publics
 - 9.4 Autorisation - Demande d'évaluation du cours d'eau Morin
 - 9.5 Autorisation - Soumission réparation et entretien des camions de déneigement
 - 9.6 Autorisation - Facture Matériaux Distant
 - 9.7 Autorisation - Achat d'un appareil colorimètre DR900
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE

- 10.1 Aucun
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
 - 11.1 Demande de soutien financier - Association de la relève agricole
 Montérégie Ouest (ARAMO)
 - 11.2 Demande de soutien financier - Sourire sans Fin
 - 11.3 Demande de soutien financier - FADOQ
- 12 VARIA
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE**

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le Mardi, le 11 octobre 2022 à 20h00 à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Marie Mercier, maire
M. Gérard Dumesnil conseiller poste #1
M. Michel Monette conseiller poste #2
M. Martin Van Winden conseiller poste #3
M. Maurice Boissy conseiller poste #4
Mme Josiane Surprenant conseillère poste #5

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marie Mercier;

Est également présent :

Monsieur James L.Lacroix, Directeur général & greffier-trésorier

Absence motivée:

M. Jean-François Boire conseiller poste #6

2022-10-258 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de M. Martin Van Winden,
Appuyé par Mme Josiane Surprenant, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-259 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Maurice Boissy,
Appuyé par M. Gérard Dumesnil, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté l'ordre du jour en y ajoutant le point 9.7 – Autorisation – Achat d'un appareil Colorimètre DR900.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-10-260 Procès-verbal - Séance ordinaire du 13 septembre 2022

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dépôt - Rapport SSI - Septembre 2022

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

Dépôt - États des Revenus et des Dépenses - Septembre 2022

2022-10-261 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 30 septembre 2022

Sur proposition de M. Michel Monette,
Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 30 septembre 2022 au montant de 335,293.70\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-262 Autorisation – Nomination maire suppléant

01. Considérant que Monsieur Maurice Boissy a été nommé en tant que maire suppléant lors de la séance du conseil du mois de juillet;

02. Considérant que le mandat de trois mois se terminait à la séance ordinaire du mois de d'octobre 2022;

03. Considérant que le mandat de trois mois va se terminer à la séance du conseil du mois de janvier 2023.

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer Monsieur Martin Van Winden au poste de maire suppléant pour une période de trois (3) mois se terminant lors de la séance du conseil du mois de janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-263 Autorisation - Acquisition d'une solution de paiement interac

01. Considérant que la résolution no.2022-09-242 adoptée lors de la séance ordinaire de Septembre 2022 autorise la conclusion d'une entente avec Héritage Paiement pour l'acquisition d'une solution de paiement interac;

02. Considérant que le partenariat avec Héritage Paiement n'a pas permis de trouver une collaboration acceptable pour la Municipalité;

03. Considérant que le conseil municipal souhaite collaborer avec Moneris pour l'acquisition d'une solution de paiement Interac;

Il est proposé par M. Martin Van Winden
Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'abrogation de la résolution no.2022-09-242;

D'autoriser la signature d'une entente avec Moneris pour l'acquisition d'une solution de paiement interac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-264 Autorisation - Création d'un poste d'assistant-greffier(ère)

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

01. Considérant la volonté du conseil municipal de créer un poste d'assistant-greffier(ère);
02. Considérant la description de tâche du poste d'assistant-greffier(ère);
03. Considérant la nécessité de faire paraître un appel de candidature pour le nouveau poste;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la création du poste d'assistant-greffier(ère);

D'autoriser la parution d'un appel de candidature pour le nouveau poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-265 Autorisation - Modification par lettre d'entente de la lettre d'embauche de Monsieur Alexandre Poirier

01. Considérant la lettre d'entente soumise à l'attention du conseil municipal;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la direction générale à signer la lettre d'entente à intervenir avec Monsieur Alexandre Poirier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

2022-10-266 Règlement no.515 - Dépôt des certificats du responsable des procédures référendaires - Registre des personnes habiles à voter du 11 Octobre 2022

01. Considérant le processus d'adoption du règlement no.515;
02. Considérant l'ouverture du registre des personnes habiles à voter le 11 Octobre 2022;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer le dépôt du certificat du responsable de la procédure référendaire qui s'est tenue le 11 Octobre 2022, concernant le règlement no.515 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage no.452;

Qu'aucune demande de scrutin référendaire n'a été déposée dans le cadre de cette procédure;

Qu'en conséquence, le susdit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-267 Adoption - Règlement no.515 portant sur la modification du règlement de zonage no.452 de façon à retirer les usages lourds de la zone C-204

01. Considérant l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettant à la municipalité de modifier ses règlements d'urbanisme;
02. Considérant que la municipalité a adopté le règlement no.452 établissant des normes de zonage sur le territoire de la municipalité;

03. Considérant que le conseil municipal est d'avis que certaines dispositions du règlement no.452 doivent être modifiées;

04. Considérant que ce règlement contient des dispositions concernant son application et son administration;

05. Considérant que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

06. Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire de mai;

07. Considérant l'adoption du 1er projet de règlement no.515 portant sur la modification du règlement no.452 de façon à retirer certains usages lourds de la zone C-204 à la séance ordinaire de mai;

08. Considérant la tenue d'une assemblée de consultation publique s'étant déroulée le 9 juin 2022;

09. Considérant l'adoption du 2e projet de règlement no. 515 portant sur la modification du règlement no.452 de façon à retirer certains usages lourds de la zone C-204 à la séance extraordinaire de juillet;

10. Considérant l'ouverture d'un registre des personnes habiles à voter qui s'est tenu le 11 octobre 2022 et qu'aucune demande de scrutin référendaire n'a été déposée dans le cadre de cette procédure;

11. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement no.515 portant sur la modification du règlement no.452 de façon à retirer certains usages lourds de la zone C-204;

De transmettre une copie de cette résolution et du règlement adopté à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-268 Adoption - MRC2022 - Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, applicable par la Sûreté du Québec

01. Considérant qu'en vertu de l'article 85 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité peut adopter tout règlement pour assurer la paix et l'ordre;

02. Considérant que le Conseil désire modifier son règlement pour assurer la paix, l'ordre et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens sur le territoire de la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville;

03. Considérant que le présent règlement vise à assurer la sécurité, la quiétude et la qualité de vie des résidents des municipalités comprises sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville;

04. Considérant que ce règlement a pour objectif d'assurer une application uniforme et efficace de différentes règles de vie par les agents de la paix et d'éviter l'incompatibilité et la pluralité de règlements portant sur un même sujet sur le territoire des municipalités qui font partie de l'entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec conclue entre la MRC des Jardins-de-Napierville et le ministre de la Sécurité publique;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

05. Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 Septembre 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

06. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement MRC 2022 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, applicable par la Sûreté du Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-269 Avis de motion - Règlement no.521 concernant l'attribution et l'affichage des numéros d'immeubles

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Maurice Boissy donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, le projet du règlement Règlement no.521 concernant l'attribution et à l'affichage des numéros d'immeubles;

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *règlements* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-270 Adoption - Projet de règlement no.521 concernant l'attribution et à l'affichage des numéros d'immeubles

01. Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la présente séance;

02. Considérant le projet de règlement no.521 concernant l'attribution et l'affichage des numéros d'immeubles;

03. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil
Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no.521 concernant l'attribution et l'affichage des numéros d'immeubles

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-271 Avis de motion - Règlement no.522 concernant le fauchage des terrains et autres nuisances

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Maurice Boissy donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, le projet du règlement Règlement no.522 concernant le fauchage des terrains et autres nuisances;

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *règlements* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-272 Règlement no.522 - Règlement concernant le fauchage des terrains et autres nuisances

01. Considérant qu'un avis de motion a été déposé précédemment lors de la présente séance;

02. Considérant le projet de règlement no.522 concernant le fauchage des terrains et autres nuisances;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no.522 concernant le fauchage des terrains et autres nuisances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

Dépôt - Rapport Urbanisme - Septembre 2022

TRAVAUX PUBLICS

Dépôt - Rapport Travaux Publics - Septembre 2022

2022-10-273 Reddition - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

01. Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 70,249\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile;

02. Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-274 Autorisation - Création d'un poste de journalier aux Travaux Publics

01. Considérant la volonté des membres du conseil d'ajouter un effectif au sein du département des Travaux publics;

02. Considérant la description de tâches présentée aux membres du conseil;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la création d'un nouveau poste de journalier au Travaux Publics;

D'autoriser la mise en place d'un appel de candidatures pour ce nouveau poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

2022-10-275 Autorisation - Demande d'évaluation du cours d'eau Morin

01. Considérant la pluie abondante du 23 août dernier;
02. Considérant que cette pluie a occasionnée des problèmes de gestion des eaux pluviales dans le secteur de Rogel-Lamoureux;
03. Considérant qu'il serait opportun de procéder à l'évaluation du cours d'eau Morin pour évaluer l'impact de celui-ci sur les événements du 23 août dernier;
04. Considérant que la MRC des Jardins-de-Napierville a l'expertise pour effectuer cette évaluation;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De transmettre une demande d'évaluation du cours d'eau Morin à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-276 Autorisation - Soumission réparation et entretien des camions de déneigement

01. Considérant la soumission reçue de Robitaille Équipement Inc. au montant de 3,672.00\$ taxes en sus;
02. Considérant qu'une partie du matériel (une lame) est destiné à une réparation immédiate d'un des camions;
03. Considérant que le reste du matériel servira de réserve pour la période de déneigement;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la dépense de 3,672.00\$ taxes en sus d'Équipement Robitaille Inc. pour la réparation et l'entretien des camions de déneigement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-277 Autorisation - Facture Matériaux Distan

01. Considérant des réparations ayant été effectuées au 39 rue des Patriotes sud;
02. Considérant une facture de Matériaux Distan d'un montant de 3,687.91\$ taxes incluses;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser une dépense de 3,687.91\$ taxes incluses pour le paiement de la facture no.32823 de Matériaux Distan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-278 Autorisation - Achat d'un appareil colorimètre DR900

01. Considérant que l'appareil colorimètre actuel a été acheté en 2004;
02. Considérant que celui-ci ne fonctionne plus depuis 3 semaines;
03. Considérant la soumission au coût de 3,400.43\$ taxes incluses auprès de Véolia pour

acheter un nouveau colorimètre;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser une dépense de 3,400.43\$ taxes incluses auprès de Véolia pour l'achat d'un colorimètre DR900 ainsi que les accessoires nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS

2022-10-279 Demande de soutien financier - Association de la relève agricole Montérégie Ouest (ARAMO)

01. Considérant la demande de commandite reçue de l'association de la relève agricole de la Montérégie Ouest;

02. Considérant que la tenue du souper-bénéfice vise à ramasser des sommes pour financer les activités de la relève agricole;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De décliner la demande de commandite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-280 Demande de soutien financier - Sourire sans Fin

01. Considérant une demande de soutien financier présentée par l'organisme Sourire sans Fin;

02. Considérant que l'organisme permet de soutenir les familles et les individus de notre secteur;

03. Considérant les besoins sans cesse grandissants et les demandes de soutien plus nombreuses et importantes que jamais;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer une aide financière d'un montant de 400\$ à l'organisme Sourire sans Fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-281 Demande de soutien financier - FADOQ

01. Considérant la demande de soutien financier présentée par la FADOQ;

02. Considérant que l'organisme célèbre ses 50 ans d'activités avec la tenue d'une soirée chantante pour Noël;

03. Considérant que pour cet évènement, la FADOQ demande un montant de 400\$ pour couvrir la moitié des coûts du chansonnier qui viendra mettre de l'ambiance à la soirée;

04. Considérant qu'avec le contexte de pandémie, ce sera le premier évènement festif organisé en 3 ans pour la période des fêtes où les aînés seront réunis;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

D'octroyer une aide financière d'un montant de 400\$ à l'organisme de la FADOQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

2022-10-282 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Gérard Dumesnil,
Appuyé par M. Michel Monette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 20h28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JEAN-MARIE MERCIER
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
GREFFIER-TRÉSORIER

**APPROBATION PAR
MONSIEUR LE MAIRE JEAN-MARIER MERCIER
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE MARDI, LE 11 OCTOBRE 2022 A 20H00 (Article 142 du C.M.)**

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean-Marie Mercier, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du Mardi, le 11 octobre 2022 à 20h00 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le 2022-10-14

Jean-Marie Mercier,
Maire